

Votre sécurité



Incendie :

Prévenez les pompiers (**tél : 18**) et attendez leur intervention en appliquant les consignes suivantes :



- **Le feu se déclare dans une pièce de l'appartement :** Fermez la porte de la pièce concernée et les fenêtres de l'appartement pour éviter tout courant d'air. Fermez le gaz.
- **Le feu se déclare à l'extérieur de l'appartement et les flammes menacent la porte d'entrée ou les fenêtres :** Restez dans l'appartement. Fermez le gaz. Fermez les portes d'entrée et fenêtres. Mettez des linges mouillés et arrosez la partie menacée, en général la porte d'entrée. Attendez l'arrivée des secours.

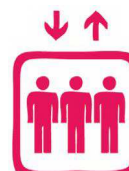
Fuite de gaz :



Si vous constatez une fuite de gaz ou une odeur suspecte : fermez le robinet général d'arrivée, ouvrez la fenêtre. N'allumez aucun appareil électrique. Appelez le plus rapidement possible les pompiers.

Panne d'ascenseur :

En cas de panne, appuyez sur le bouton « alarme ». L'ascensoriste est prévenu et enverra immédiatement une personne compétente sur place. Mais, surtout, ne tentez aucune manœuvre vous-même.



En cas de sinistre :



Prenez contact avec votre assurance, vous disposez d'un délai maximum de 5 jours ouvrés (2 jours ouvrés en cas de vol). Vous devrez fournir la preuve des dommages, pour cela conservez vos factures, certificats de garantie, photos, etc, dans un lieu sûr, afin de pouvoir justifier de la valeur de vos biens



Votre assurance ne pourra être effective qu'après le paiement de votre prime.

Dalles de polystyrène

Des dalles de polystyrène sont vendues dans les magasins pour être collées au plafond des logements en guise de décoration.

Lorsqu'elles sont exposées au feu ou à de fortes chaleurs, ces dalles, quel que soit leur classement au feu, se consomment en dégageant des gaz et fumées, notamment du monoxyde de carbone ; elles augmenteront par ailleurs la rapidité de propagation d'un incendie et la gravité de ses conséquences s'il devait s'en déclarer un, que ce soit dans votre logement ou dans un logement voisin.

Nous interdisons en conséquence toutes dalles de polystyrène dans les immeubles.

Bougies, guirlandes électriques

Un incendie peut détruire un appartement par la faute d'une simple bougie d'ambiance laissée allumée dans une chambre ou d'une guirlande électrique. Avant de quitter une pièce, assurez-vous que celles-ci sont éteintes.



Installation de gaz de cuisine

Les tuyaux flexibles de gaz ont, pour la plupart, une date limite d'utilisation indiquée sur le flexible. Il est impératif que vous remplaciez le flexible avant cette date pour éviter toute fuite de gaz.

Le robinet de gaz mural doit être de type « à obturation automatique intégrée » (en abrégé «R.O.A.I») et le flexible gaz doit être vissé sur le robinet et sur la gazi-nière. Tout autre système est interdit pour des raisons de risque de fuite de gaz. Pour plus de tranquillité, utilisez un flexible sans durée limitée d'utilisation.

Ne bouchez pas les grilles ou bouches de ventilation : elles permettent l'évacuation des gaz brûlés et de l'air vicié.

Installations électriques

La réalisation d'une installation électrique répond à des normes précises, aussi toute modification de votre installation est-elle interdite.

Le tableau électrique regroupe toutes les protections électriques de votre logement. Ces protections servent à couper un circuit en cas de surintensité ou de court-circuit.

Il ne faut en aucun cas augmenter le calibrage des protections, par exemple pour empêcher l'installation de disjoncter, car cela crée un risque d'incendie et/ou d'électrocution.

Pour ces raisons, toute demande de modification de l'installation électrique doit être soumise par écrit à la SA HLM IRP.



Par ailleurs :

- Vérifiez régulièrement le bon état de vos prises de courant et les fils de vos appareils électriques.
- Coupez le courant au disjoncteur avant toute intervention, même pour changer une ampoule.
- N'utilisez aucun appareil électrique en ayant les pieds ou les mains mouillés ou les pieds nus, à plus forte raison si vous êtes dans la baignoire ou sous la douche.
- Attention aux prises multiples qui risquent de chauffer et n'abusez pas des cordons prolongateurs : ils peuvent être à l'origine d'accidents.

Ventilation des logements

Votre logement a été conçu pour que toutes les pièces soient ventilées selon leurs besoins.

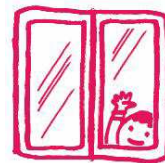
A cet effet, il ne faut en aucun cas obturer ni les bouches d'entrée d'air, ni les bouches d'extraction d'air.

Si vous souhaitez installer une hotte de cuisine, il faudra choisir une hotte à recyclage. Le raccordement des hottes sur le conduit de ventilation est interdit.

De la même manière, il est interdit de raccorder l'évacuation d'air de votre sèche-linge sur le conduit de ventilation, votre appareil devra être à condensation.

Fenêtre ouverte = DANGER :

Ne laissez jamais un enfant seul près d'une fenêtre ouverte ou sur un balcon. Chaque année des enfants meurent ou se blessent gravement en tombant d'une fenêtre ou d'un balcon.



Ascenseur

L'utilisation des ascenseurs est interdite aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés ; de la même manière, les ascenseurs ne doivent en aucune façon être utilisés comme terrain de jeu par les enfants.

En cas de déménagement ou transport d'objets volumineux, le gardien viendra à votre demande, disposer une bâche de protection des parois de la cabine pour éviter leur dégradation.